



Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre

Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 6 mai 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Les mesures sanitaires qui entourent la lutte contre la propagation du Coronavirus nécessitent la participation de tous, et plus particulièrement l'action déterminée des élus locaux. Depuis le début du confinement, tous ont appliqué et fait appliquer les règles. Pourtant, à l'heure de la levée progressive de ces mêmes règles, des questions demeurent. En particulier le fait que nos plages restent interdites d'accès, au moins jusqu'au 1er juin et peut-être même au-delà.

Si l'on rouvre certains lieux clos, comment justifier le maintien des restrictions d'accès aux plages qui sont suffisamment larges pour garantir la distanciation sociale ? Nos littoraux font souvent partie des villes, et sont l'un des moyens les plus sûrs de prendre l'air, principalement pour les résidents de ces mêmes cités balnéaires.

Le maintien des règles prophylactiques serait d'autant plus favorisé par la marée basse, c'est-à-dire une partie seulement de la journée, facilitant d'autant les contrôles. Mais surtout, le choix des heures de mer basse permettrait aux pêcheurs à pied de se livrer à une activité qui peut tout à la fois être considérée comme un loisir ou une activité économique. Ainsi, l'accès aux plages doit être uniquement conditionné à la pratique sportive, les sports nautiques, la plaisance, la pêche à pied ou côtière, en veillant à la distanciation physique.

Enfin, nous vous demandons de faire confiance aux élus locaux pour décider si oui ou non, commune par commune, cette ouverture est pertinente. Ces mêmes élus locaux qui depuis le début de la crise ont servi de rempart et de point d'appui dans notre pays, alors même qu'une partie d'entre eux ne seront plus élus une fois les conseils municipaux définitivement installés.

De la Côte d'Opale aux Côtes-d'Armor, de la Mer du Nord à la Mer d'Iroise, nous sommes parlementaires de circonscriptions ou de départements littoraux, nous travaillons au quotidien avec les élus locaux et vous demandons donc officiellement de rendre le droit aux maires, en accord avec les préfets et sous-préfets, de règlementer l'accès aux plages dans les conditions prophylactiques adéquates.

Nous sommes convaincus de la vivacité de la démocratie locale et du sens des responsabilités des maires et de nos concitoyens. C'est au plus près des réalités locales que les décisions locales seront les plus adaptées.

Sachant pouvoir compter sur votre bienveillante attention, nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de notre plus haute considération.

Liste des co-signataires :

Cathy Apourceau-Poly, Sénatrice du Pas-de-Calais

Éric Bocquet, Sénateur du Nord

Céline Brulin, Sénatrice de Seine-Maritime

Alain Bruneel, Député du Nord

Michelle Gréaume, Sénatrice du Nord

Sébastien Jumel, Député de Seine-Maritime

Jean-Paul Lecocq, Député de Seine-Maritime

Christine Prunaud, Sénatrice des Côtes-d'Armor

Fabien Roussel, Député du Nord

Hubert Wulfranc, Député de Seine-Maritime